

**SÉANCE DULUNDI 27 JUIN 2022**

EM/NC

**Objet: Subvention pour le Véloce Club Commercy - organisation des championnats de France demi fond sur piste**

**N° : DCM2022/088BIS**

L'an deux mille vingt deux, le lundi 27 juin à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par le Maire le 20 juin 2022.

*Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.*

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Jean-Philippe VAUTRIN, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GENART.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Benoît REYRE, Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Florent CARÉ, Claude LAURENT, Annette DABIT, Sandrine KIEFER, Martine JONVILLE, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Jessica LEROY, Gérard LANDO, Jean-Benoît JANNOT.

**ÉTAI(EN)T ABSENT(E)S) AVEC POUVOIR :**

Mesdames :

Lætitia SACCHIERO donne pouvoir à Angélique GÉNART

Nelly LOMBARD donne pouvoir à Philippe ROCHAT

Laila AHADDAR donne pouvoir à Florent CARÉ

Liliane BOUROTTE donne pouvoir à Olivier LEMOINE

Céline ÉTIENNE donne pouvoir à Olivier GUCKERT

**Conseillers en exercice : Présents : 24 - Votants : 29**

Pour les 100 ans du club, le Véloce club commercial (VCC) accueillera sur l'anneau rose Pierre Tollini, le championnat de France de demi-fond, le samedi 2 juillet 2022.

Cette course est une épreuve de dimension internationale.

L'association sollicite l'accompagnement de la Ville notamment par l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

Pour une manifestation avec des équipes de niveau national et plus, le règlement des subventions prévoit que le montant de la subvention est étudié au cas par cas.

L'association présente un budget prévisionnel à 14 640 € et demande une subvention de 5 000 €.

Au regard du budget de la manifestation, des différents partenaires sollicités pour l'attribution de subventions,

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu la demande du Véloce Club Commercial du 13 mars 2022*

*Vu l'avis de commission du 9 juin 2022,*

*Vu le règlement d'attribution des subventions communales aux associations*

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'ATTRIBUER et VERSER** une subvention de 2 500 € au Véloce Club Commercial pour l'organisation des championnats de France de demi-fond le 2 juillet 2022.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal décide,

- **D'ATTRIBUER et VERSER** une subvention de 2 500 € au Véloce Club Commercial pour l'organisation des championnats de France de demi-fond le 2 juillet 2022.

Le Maire  
Jérôme LEFÈVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification**